

Association pour la promotion de la marche et le respect des piétons

Mémoire

**présenté à l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal concernant le
projet de
*Charte montréalaise des droits et responsabilités***

L'Association pour la promotion de la marche et le respect des piétons a été fondée à l'automne 2002. Elle compte actuellement une trentaine de membres. Son objectif principal est de promouvoir la marche sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de promenade, de marche sportive ou utilitaire. Nous croyons que, chaque fois que la chose est possible, il est souhaitable de se déplacer à pied. Convaincus que Montréal constitue un milieu exceptionnel pour le développement de cette activité bienfaisante à tous points de vue, nous réclamons la prise de mesures appropriées afin que les citoyens puissent s'y adonner en toute sécurité et tranquillité.

Le projet de *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, récemment présenté par la Ville de Montréal, nous semble rejoindre plusieurs des objectifs de notre Association, notamment le respect de l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air, la convivialité entre les citoyens et la sécurité de leurs déplacements. Nous avons noté en particulier les articles 11 (respect des droits d'autrui), 13 (promotion des valeurs civiques), 15 (usage sécuritaire des parcs, promotion du transport en commun), 19 (accès piétonnier sécuritaire à son domicile), 20 (lutte à l'incivilité) et 21 (sécurité physique). Nous nous

réjouissons grandement du fait que cette Charte privilégie le déplacement par les transports en commun et par d'autres moyens que le véhicule privé.

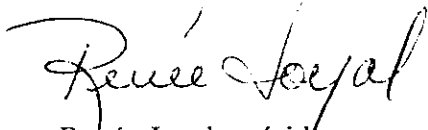
Cependant, nous considérons que le projet à l'étude ne met pas suffisamment l'accent sur la sécurité et la tranquillité des piétons. Montréal est loin d'offrir actuellement les conditions essentielles au développement de la marche. Les piétons sont constamment mis en danger par des conducteurs de voitures et de camions qui roulent beaucoup trop vite et ne respectent pas la réglementation en vigueur. De plus, au cours des dernières années, on note une recrudescence importante d'infractions et de gestes incivils de la part de cyclistes qui font fi des règlements applicables à leur activité et qui ne se gênent pas pour rouler, souvent à haute vitesse, sur les trottoirs et dans les allées de parcs. Il n'est donc pas étonnant que des personnes de plus en plus nombreuses, notamment les personnes âgées ou handicapées, hésitent à se déplacer à pied. Nous pensons aussi aux enfants qui encourent des risques toujours plus grands en raison de ces comportements irresponsables.

Au cours des années 1998 à 2002, 130 piétons ont trouvé la mort à la suite d'un impact avec un véhicule sur le territoire de l'Île de Montréal. Cette statistique, dramatique en elle-même, ne tient pas compte des piétons gravement blessés, de ceux qui demeurent handicapés ou qui souffrent de séquelles importantes à la suite de l'accident subi. Il n'existe actuellement pas de statistiques concernant les blessures causées à des piétons par des cyclistes. Nous avons cependant eu connaissance d'accidents graves de ce type survenus ici ou ailleurs.

Nous vivons dans un monde stressant. Parmi les médicaments les plus souvent prescrits par les médecins, on retrouve les tranquillisants, les anxiolytiques et les somnifères. On sait, de plus, que nombre de maladies graves sont en grande partie causées par le stress. On sait aussi que la marche effectuée dans un environnement sain, sécuritaire

et rassurant constitue l'un des meilleurs remèdes à ces maux. Qui plus est, ce remède est gratuit, écologique et facilement accessible. Son absorption est des plus agréable et il ne crée pas de dépendance, sinon une bonne habitude et des occasions de rencontres et d'échanges.

Le projet de *Charte montréalaise des droits et responsabilités* constitue une occasion sans pareille pour que, comme citoyens, nous prenions clairement parti pour un style de vie sain, équilibré, respectueux des autres et de l'environnement. Dans cet esprit, nous demandons à la Commission d'inclure dans le projet de Charte des dispositions précises favorisant le développement de la marche et affirmant le droit des piétons à des conditions de marche et de promenade paisibles et sécuritaires.



Renée Joyal, présidente,
Association pour la promotion de la marche
et le respect des piétons

Montréal, avril 2004

Association pour la promotion de la marche et le respect des piétons

Ajouts suggérés à la proposition de *Charte montréalaise des droits et responsabilités* :

- article 1 : après de dignité, ajouter **et de sécurité**

- article 8 : à la fin, ajouter **et la sécurité des personnes**

- article 15 : ajouter un paragraphe **15 i) : à assurer la sécurité et la tranquillité des piétons dans les espaces qui leur sont réservés ou dans lesquels ils ont priorité**

- article 19 : ajouter un paragraphe **19 e) : à créer et maintenir des conditions propices à la marche utilitaire, sportive ou de détente.**